

UN PROJET POUR

## le budget participatif

DOIT ÊTRE :



### UN PROJET D'INVESTISSEMENT

Un projet d'investissement correspond à un projet d'aménagement, de travaux, de rénovation ou à l'achat d'équipement, par opposition au fonctionnement (dépenses courantes, frais de personnel).

**Exemple :** acheter une balançoire est un investissement. Effectuer un contrôle régulier de l'installation et assurer son entretien relève du fonctionnement.



### UN PROJET À SAINT-AVÉ ET QUI RELÈVE DES COMPÉTENCES COMMUNALES

La Ville peut investir uniquement sur son territoire dans des champs qui relèvent de ses domaines d'intervention : espaces verts, aménagement de l'espace public, citoyenneté, culture, sport, loisirs...

**Exemple :** la création d'un arrêt de bus ou d'une aire de covoiturage relève de la compétence de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.



### UN PROJET QUI COÛTE MOINS DE 50 000 €

Le budget participatif dispose d'une enveloppe annuelle maximale de 50 000 € pour la réalisation de projets.

**Exemple :**

L'achat et l'installation d'un banc public coûte environ 1000 €.

L'installation d'une borne outillée, en libre-service, pour l'entretien et la petite réparation des vélos coûte environ 3000 €.

© Anais Marchais - Tadam !

### UN PROJET DE LA CHARTE de démocratie participative

La création du budget participatif est issue de la charte de démocratie participative. Il a pour objectifs de :

- Permettre aux citoyens de proposer des projets qui répondent au bien commun.
- Impliquer les citoyens dans le choix des priorités du budget participatif.
- Susciter l'initiative et la créativité des habitants.
- Mettre en avant des projets d'intérêt collectifs en complément de ceux identifiés par la municipalité.

Le comité de suivi a été élu en septembre 2021 et est désigné pour une durée de 3 ans renouvelable une fois. Il est composé de 10 personnes, 5 citoyens et 5 élus qui se rencontrent plusieurs fois dans l'année.

**Une question ? Besoin d'aide ?**

La Ville vous accompagne pour vous aider à formaliser votre projet : [jeparticipe@saint-ave.fr](mailto:jeparticipe@saint-ave.fr)

### PRATIQUE

Le règlement complet du budget participatif est consultable sur le site de la Ville : [saint-ave.bzh](http://saint-ave.bzh) ou en mairie.

# Proposez

## vos idées pour Saint-Avé

Jusqu'au 15 octobre 2023

# Budget participatif

#3

SAINT-AVÉ  
SAINT-TEVE

[saint-ave.bzh](http://saint-ave.bzh)

## 75 000 € pour vos projets !

Un seul projet, d'un montant de 25 000 €, a été retenu lors de la dernière édition, soit la moitié du montant alloué au budget participatif. Soucieuse de respecter son engagement, la municipalité a décidé de remettre en jeu les 25 000 € restants pour cette 3<sup>ème</sup> édition du budget participatif et d'allouer exceptionnellement une enveloppe de 75 000 €. À noter, toutefois, que les projets proposés doivent respecter un montant de 50 000 € maximum. Plusieurs projets seront donc sélectionnés lors de cette édition.

### Qu'est ce que le budget participatif ?

Le budget participatif, c'est 75 000 € (en 2023 exceptionnellement) alloués par la Ville de Saint-Avé pour réaliser les projets participatifs d'intérêt général proposés et votés par les habitants. Un ou plusieurs lauréats peuvent être retenus chaque année dans le respect de cette enveloppe budgétaire.

### Qui peut déposer un projet ?

Toute personne habitant la commune de Saint-Avé, âgée de plus de 11 ans à l'exception des élus du Conseil municipal. Les projets sont déposés de manière individuelle ou collective (collectifs de citoyens, groupes d'habitants, associations...). Si le projet est présenté collectivement, un porteur de projet représentant est désigné. Chaque habitant ne peut proposer qu'un projet par édition du budget participatif.

### Qui peut voter ?

Tout habitant de la commune de Saint-Avé, âgé de plus de 11 ans. Chaque participant vote obligatoirement, par ordre préférentiel, pour trois projets.

### Les projets lauréats des précédentes éditions

Le projet d'espace sport santé (agrès de fitness) a été réalisé au printemps. Il est situé sur le Mail, à côté du skate parc.

Le projet d'aire de jeux à Beau Soleil, le terrain de boules avec le banc a été aménagé mi-juillet, le long de la rue des Étoiles. L'aménagement de l'aire de jeux avec le terrain de jeux, les deux buts de foot et le panier de basket, au bout de la rue Pégase, ouvrira à l'automne.

L'installation de bancs en différents endroits de la commune est en cours de réalisation. La livraison est prévue pour début 2024.

# Budget participatif

Du 2 septembre au 15 octobre 2023

Déposez vos idées !

En solo ou à plusieurs réfléchissez, partagez et déposez vos idées directement sur la plateforme du budget participatif : [jeparticipe.saint-ave.bzh](https://jeparticipe.saint-ave.bzh) ou sur le formulaire papier à retirer et à déposer complété, à la mairie ou dans les services municipaux ouverts au public.



Mars - Avril 2024

Votez pour vos trois projets favoris

Deux possibilités pour voter :

En ligne, sur la plateforme du budget participatif :

[jeparticipe.saint-ave.bzh](https://jeparticipe.saint-ave.bzh)

En mairie, et dans certains services municipaux, via des urnes mises à disposition.

Novembre, décembre 2023, janvier 2024

Présélection et analyse des projets

La recevabilité des projets est étudiée par le comité de suivi. Les projets présélectionnés font l'objet d'une analyse technique, juridique et financière par les services municipaux.

Mars - Avril 2024 > 2025

Annonce des résultats, puis réalisation

Réunion publique de présentation des projets retenus. La Ville s'engage à réaliser les projets dans un délai d'un à deux ans maximum.